

Plus jamais ça ! Plus jamais d'enfants expulsés !

**APPEL À MANIFESTER
SAMEDI 1^{ER} MARS à 15h
Place de la Mairie à RENNES**

Le 18 février, sur ordre de la Préfecture de Rennes, on a connu l'inacceptable : la gendarmerie est allée chercher au petit matin une famille de 5 enfants dont un bébé de 10 mois. Une première en Ille et Vilaine !

Destination pour cette famille déboutée du Droit d'asile, dont le dernier recours n'était pas encore jugé ? l'aéroport de St Jacques de la Lande et un avion affrété spécialement pour les conduire à Roissy où ils devaient embarquer dans un autre avion. **Destination finale pour cette famille ? Moscou où nul ne savait ce qui les attendait.** Mais, Jeux olympiques aidant, on veut sans doute croire que la Russie de Poutine est la patrie des Droits de l'Homme.

Et si l'on parlait un peu des Droits de l'enfant en France ?

Ces enfants qui vivent en France, depuis plus de 6 ans... qui vont à l'école ou au collège... Le dernier est né en France...

Que dit la Convention des Droits de l'Enfant que la France a ratifiée ?

Article 2-1. Les Etats parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant.

Article 3-1. Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.

On y trouve aussi le droit inaliénable à l'éducation pour tous les enfants. Et on en affiche une version simplifiée dans toutes les écoles.

Peut-on dire que la Préfecture d'Ille et Vilaine a respecté l'article 3, comme la France s'y est engagée ? Et le traumatisme de cet arrachement, l'interruption de leur scolarité, est-ce l'intérêt supérieur de ces enfants ?

On avait déjà connu en France dans les années 2000 de tels actes. La condamnation des associations et des citoyens avait obligé le pouvoir d'alors à y renoncer.

On se souvient que de telles pratiques avaient été condamnées par des élu-e-s. Des engagements avaient été pris qu'elles ne se reproduiraient plus, par ceux-là même qui les ordonnent ou les cautionnent aujourd'hui.

La mobilisation des associations a permis cette fois-ci encore que ce mauvais coup n'aboutisse pas. Cette famille est libre, mais pour combien de temps ?

Et combien d'autres sont promises au même sort ? Déjà, le 22 janvier, une famille avec deux enfants de 10 et 11 ans, assignée à résidence à Dinan (22), avait été expulsée par avion privé au départ de l'aéroport de Rennes Saint-Jacques vers la Belgique.

Les organisations signataires, associations, syndicats, partis, vous appellent à venir dire haut et fort

PLUS JAMAIS D'ENFANTS RAFLÉS AU PETIT MATIN ET EXPULSÉS !

HONTE À CEUX QUI ORDONNENT DE TELS ACTES !

Organisations signataires de l'appel :

MRAP Ille et Vilaine, RESF 35, LDH Rennes, AFPS, Conseil des migrants, Un Toit c'est un Droit, CIMADE- Rennes, Mouvement de la Paix, DAL 35, ATMF 35, Québricac Migrants, FSU 35, CGT éduc, Sud Éducation 35, CNT 35, Ensemble !, CADTM, PCF 35, PG 35, EELV, UDB Pays de Rennes, NPA 35